



LE PRESIDENT

N° 000008 /ANP

COMMUNIQUE
L'ANP SUSPEND LE QUOTIDIEN L'ESSOR IVOIRIEN
ET INTERPELLE LE SITE IVOIREBUSINESS

Le Conseil de l'Autorité nationale de la presse (ANP), réuni en sa quatrième session ordinaire, le jeudi 1^{er} octobre 2020 a suspendu, de sept (07) parutions, le quotidien *L'Essor Ivoirien*.

A l'origine de cette décision, l'annonce à la Une de son édition du 22 septembre 2020, d'un article sous le titre : « **présidentielle 2020 / à un pas de sa tombe, Bédié veut sacrifier la jeunesse** », dans lequel il écrit, s'agissant de monsieur Bédié qu'il serait proche de sa tombe et qu'à 86 ans, l'homme serait plus proche de ses ancêtres.

De tels écrits méprisants, bâtis, à partir de considérations liées à l'âge de monsieur Bédié, présenté comme atteint de sénilité, de vieillissement pathologique constituent un jugement de valeur, empruntant au discours haineux.

Coutumier du fait, le quotidien *L'Essor Ivoirien* a, en l'espace de huit (08) mois, fait l'objet de plus d'une trentaine d'indexations, sans impact réel sur son contenu qui se situe aux antipodes des exigences de la profession.

Hasseye Editions, entreprise éditrice du quotidien *L'Essor Ivoirien*, dispose des délais de recours de droit commun pour saisir la juridiction administrative compétente.

Par ailleurs, le Conseil s'est dit préoccupé par la publication, le 22 septembre dernier, par le site d'informations *Ivoirebusiness*, d'une vidéo d'un individu se réclamant militaire des « forces spéciales », proférant des menaces d'assassinat, de viol, incitant à la violence et au meurtre, de propos subversifs susceptibles de porter atteinte à la cohésion sociale. En relayant cette vidéo, le site d'informations *Ivoirebusiness* s'est rendu complice de diffusion de propos interdits.

La viralité de cette vidéo et les conséquences qui peuvent en découler remettent au cœur du débat, l'absolue nécessité du renforcement du cadre légal de régulation de l'activité d'information en ligne. *Abd*

Fait à Abidjan, le 02 octobre 2020

Pour l'ANP
Le Président

Samba KONE

AUTORITE NATIONALE DE LA PRESSE